© Drogues Info Service - 5 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Visité médicacle

Par Profil supprimé Postée le 01/02/2012 18:24

> Bonsoir,
> je suis un fumer occasionnel et j'ai une visité médicale à faire lundi 8 février ou il faut amener un flacon d'urine, j'ai fumer ce week-end, que vont-ils chercher ?
> merci

Mise en ligne le 02/02/2012

Bonjour,

Une analyse d'urine lors d'une visite médicale vise à rechercher d'éventuels problèmes de santé. Lorsqu'il y a une recherche de stupéfiants, la loi oblige votre employeur à vous en informer à l'avance.

Sachez de plus qu'en ce qui concerne un usage occasionnel de cannabis, ce dernier reste décelable durant 3 à 5 jours dans les urines.

Cordialement.